



## **Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 20.10.2016 à Lummen**

**Présents :** B. Danhieux, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, F. Lievens, P. Moons, L. Panis, T. Pierloot (à partir de 20h15) , F. Soetaert, A. Vertommen, W. Vos.

**Invité :** D. Verhofstadt

**Excusé :** T. Marique

### **1. Le mot du Président**

P. Moons ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents et en particulier à Linde Panis, dernièrement élue au poste de Secrétaire-Général de la V.H.V. et qui siège donc en tant que Secrétaire-Général-adjoint U.R.B.H.

Il se réfère à la première réunion de la Commission Technique dans sa nouvelle mouture dont le PV sera examiné plus tard dans l'ordre du jour. Il informe de ses prochaines entrevues avec le Président du COIB, Jan Stryckers et les représentants de la ville de Louvain. Il précise que tout contrat ou engagement de l'URBH se fera dorénavant via des documents écrits vérifiés au préalable par F. Soetaert.

Des contrats ont déjà été signés et d'autres sont en cours.

La conférence de presse organisée ce même 20.10 dans les locaux d'Ethias était très bien organisée même si le Président déplore la présence de trop peu de journalistes.

On constate pour l'instant une surcharge de travail pour les personnels LFH et VHV.. L. Panis, P. Moons et P. Garcia se réuniront prochainement au siège de l'URBH pour essayer de mieux structurer le travail au niveau de l'URBH.

Une commission « finances » qui s'occupera du suivi de la trésorerie et des contrats devra être mise en place prochainement.

La concordance des statuts et règlements URBH entre les versions française et néerlandaise devra être réglée pour la réunion du 15.12.16. (prochaines réunions les 24.11 et 15.12.16)

P. Moons informe que les finales de la BENELeague se dérouleront durant le week-end des 25/26.02.17 à Hasselt.

### **2. Approbation du PV de la réunion du 08.09.2016**

Le P.V. est approuvé

### **3. Trésorerie**

- Différents documents sont remis en séance aux administrateurs par A. Vertommen.

- Concernant les frais renseignés pour la participation de la sélection U18 au CE en Géorgie, P. Garcia se réfère à une contribution financière de l'EHF qui ne figure pas dans les comptes. Il est possible que cette somme soit reprise dans le compte de l'URBH à l'EHF. Une explication sera demandée à H. Delmelle.

- Pour P. Moons, il apparaît que les chiffres communiqués ne sont pas clairs et qu'il est donc nécessaire que A. Vertommen rencontre H. Delmelle le plus rapidement possible pour que les administrateurs puissent obtenir les informations qui leur permettront d'analyser les chiffres correctement.

T. Pierloot entre en séance.

- S'agissant de la comptabilité de la BENELeague, selon F. Soetaert celle-ci doit être séparée de celle de l'URBH et les factures spécifiques doivent donc être directement adressées à la BENELeague.

Ce sujet devra être réglé par la commission « Finances » pour fin 2016.

La VHV sera représentée à cette commission par T. Mogal, F. Soetaert et A. Vertommen.

Pour la LFH, des noms seront proposés dès que possible.

### **4. Situation organisation Belgique - France**

- P. Garcia communique qu'à la date du 20.10.16, 3100 tickets ont été attribués et qu'il reste donc 1.100 places à vendre.

Chaque Ligue se verra attribuer 30 places à 10 € pour distribuer aux personnes qu'elle souhaite récompenser. La liste de ces personnes devra être communiquée au secrétariat URBH.

Un effort de promotion vers les clubs frontaliers allemands devra être fait.

L'équipe nationale hollandaise rencontre la Hongrie le même jour à 15h00.

### **5. Rapport de la réunion de la commission technique du 26.09.2016**

- des explications sont données par D. Verhofstadt.

- Concernant l'éventuelle participation financière des joueurs des sélections « jeunes », le Président suggère de demander à J. Vonckx et J. Vandenberg de voir ce qui se fait dans les autres fédérations et de proposer une procédure à suivre.

Il sera également proposé aux sélections concernées d'organiser des activités pour aider à financer leurs programmes sportifs. S'agissant des entraîneurs proposés pour les différentes sélections, J.L. Dessart relève que ceux-ci prestent bénévolement, mis à part le remboursement des frais kilométriques, mais estime qu'une évaluation régulière devra être effectuée. Le rôle du DT étant de créer un climat de travail performant.

- Les contrats des T1-T2 et kiné de la sélection « seniors » messieurs seront prochainement signés par les intéressés.

- Concernant G. Petitgirard, la proposition est de rembourser un maximum de 350 €/mois sur base de justificatifs pour des frais réels.

- B. Danhieux fait remarquer que les entraîneurs de clubs sont tenus d'être titulaire d'une licence d'entraîneur pour pouvoir officier. Il semble donc normal que la même obligation soit de mise pour les entraîneurs des sélections nationales. Il faudra donc vérifier que tous les entraîneurs proposés sont en ordre à cet égard.
- B. Willems intégrera le staff de la sélection nationale « seniors » messieurs en tant que médecin. Il prendra en charge tous les frais inhérents à l'accompagnement de la sélection tant à l'étranger qu'en Belgique. Une convention devra être signée entre l'URBH et B. Willems.
- Dorénavant, un car sera affrété pour les déplacements des joueurs de l'Elewijtcenter vers les différents lieux d'entraînement.
- Suite à la demande de J.L. Dessart, il est confirmé par les mandataires VHV que pour le déplacement de la sélection « Dames » en Angleterre, en cas de dépassement du budget maximum prévu de 2.500 €, le surplus sera pris en charge par la V.H.V..

## **6. Analyse SWOT U.R.B.H.**

- Aucune remarque des administrateurs par rapport au travail de J.L. Dessart.

Le président fait mention des différentes opportunités relevées par J.L. Dessart et précise qu'il sera demandé à la F.F.H.B. de prolonger la convention de collaboration URBH/FFHB. Il s'agira de demander de collaborer au niveau de l'arbitrage et du handball féminin. P. Moons et P. Garcia auront l'occasion de s'entretenir avec leurs collègues français à l'occasion du congrès EHF (16/19.11.16 en Autriche) et demanderont également ce qui peut être fait au niveau du marketing.

## **7. Nomination des présidents et membres de commissions**

- Les propositions de P. Moons sont entérinées

La nouvelle commission « Marketing » devra être reprise dans le règlement URBH.

La représentation paritaire et l'obligation d'affiliation à une des deux ligues seront étudiées.

Pour J.L. Dessart, il serait bon que des représentants des joueurs soient conviés également aux réunions de la commission technique afin de pouvoir donner un avis et faire d'éventuelles suggestions.

## **8. Divers**

- B. Danhieux donne des explications concernant le système de licences qui pourrait être mis en place pour les clubs de BENELeague et de D1 Nationale Messieurs.

Des explications sont également données par F. Soetaert concernant le but recherché par l'imposition de cette licence. J.L. Dessart se réfère aux décisions prises par le C.E.P. U.R.B.H. en date du 18.09.15 où deux axes avaient été définis avec un aspect sportif et un aspect général (avec engagement d'un manager sportif).

Il n'y avait pas de critères financiers et mais une obligation d'être constitué en a.s.b.l.

Afin de pouvoir avancer, B. Danhieux s'engage à faire une proposition concrète afin d'avoir une application réglementaire pour la saison 2018/2019.

Un groupe de travail devrait être mis en place et les clubs devraient être directement impliqués. Piet Moons prendra contact avec les fédérations de basket et de volley afin de voir s'il ne serait pas possible de s'inspirer de ce qui a été réalisé dans ces fédérations.

- Concernant le mail de L. Panis et l'organisation du tournoi IRT le lundi de pâques 17.04.17, date des finales de coupe de Belgique, le CEP confirme qu'aucune rencontre ne peut être autorisée le même jour que les finales de coupe de Belgique de même que le même jour qu'une rencontre de la sélection nationale messieurs.

- S'agissant des frais occasionnés à K. Convents pour l'accompagnement des arbitres internationaux T. Schmack et S. Thomassen en Bulgarie, ceux-ci dépassant la somme de 1.000 € annuelle autorisée, le C.E.P. marque son accord pour leur remboursement moyennant l'introduction de pièces justificatives. Pour les années à venir, le budget maximum pour ce type d'accompagnement à l'étranger reste fixé à un maximum de 1.000 € moyennant une demande préalable budgétisée.

Prochaine réunion le 24.11.2016